

JB;Rw/

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kigali, le 26 juillet 1958.-  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA

(\*) N° 4026/A.I.

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

TRANS. IS copie pour information à Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à RUHENGARI.-

LE RESIDENT DU RUANDA  
A. PREUD'HOMME., -

Affaire Gasana  
c/s-chef Mulisa A.

A Monsieur Ch. GASANA  
moniteur à Runaba  
s/chefferie Rwerere  
RUHENGARI.-

N° 2343	AT 14
DATE	1/8/58
ÉMIS PAR	AT
REÇU	



Monsieur,

Me référant à votre lettre du 28/5/58, j'ai l'honneur de vous faire savoir que si le jugement rendu par le Tribunal de Territoire ne vous satisfait pas, vous avez le droit d'aller en appel devant le tribunal du Rwanda.-

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération.- *des Preud'Homme*

LE RESIDENT DU RUANDA,  
A. PREUD'HOMME., -

sé;-

(\*) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.